



Le ministère de la Justice recrute !

La perspective d'un emploi durable, de valeurs fondées sur l'humain et d'un métier qui a du sens, ça vous tente ? Au ministère de la Justice, c'est ce que nous vous proposons.

Des métiers du brevet des collèges au master 2

	Services judiciaires	Administration pénitentiaire	Protection judiciaire de la jeunesse	Fonctions supports
Bac +4	Magistrat		Psychologue	
Bac +3	Directeur des services de greffe judiciaires	Directeur des services pénitentiaires - Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Directeur de services de la protection judiciaire de la jeunesse - Assistant de service social - Infirmier	Attaché d'administration
Bac +2	Greffier	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation - Lieutenant pénitentiaire	Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse	Métiers de l'informatique
Bac				Secrétaire administratif
Brevet / BEP		Surveillant pénitentiaire		
Aucun diplôme exigé				Adjoint administratif - Adjoint technique

Au-delà des métiers spécifiquement liés à la Justice, comme tout organisme, le ministère a besoin de personnels pour fonctionner au quotidien (comptabilité, logistique, ressources humaines, systèmes d'information, communication...)

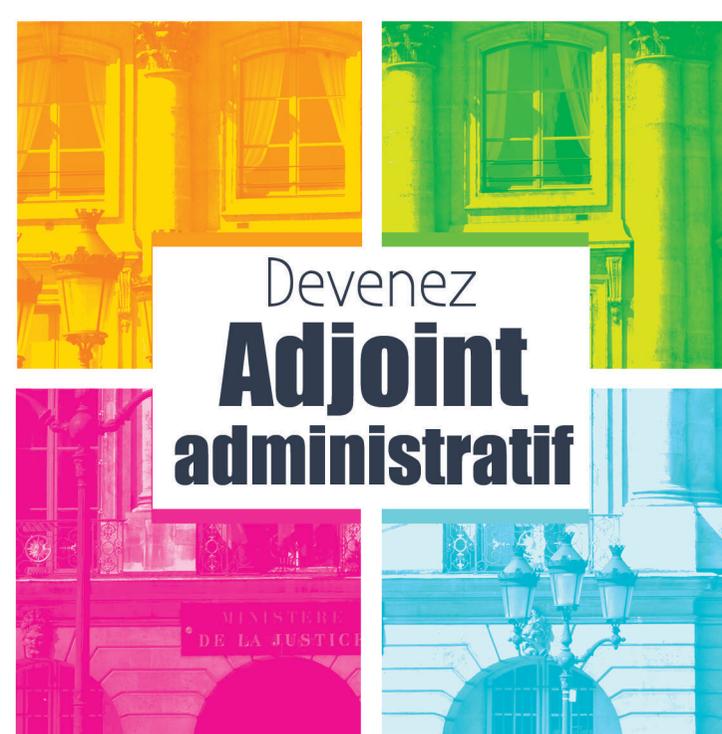
Le ministère de la Justice c'est près de 79 000 agents pour une cinquantaine de métiers.

Informations et inscriptions aux concours sur

www.metiers.justice.gouv.fr



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv



le ministère de la Justice
RECRUTE



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv

Vos fonctions au ministère de la Justice

L'adjoint administratif est en prise directe avec la réalité opérationnelle de son service.

Il peut exercer au sein de l'administration centrale, des établissements pénitentiaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation, des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse, dans un tribunal etc.

Il peut également travailler au sein des plateformes interrégionales. Il s'agit de services territoriaux, placés sous l'autorité du secrétariat général et composés de 4 départements (ressources humaines, informatique, immobilier, exécution budgétaire et comptable). Les 4 sous-directions du ministère de la Justice sont concernées par les postes se trouvant en plateforme.

Vous serez amenés à exercer les fonctions de :

- gestionnaire administratif (gérer les positions administratives, répondre aux demandes des agents, suivi de certains dossiers, rédaction d'arrêtés)
- secrétariat (traitement du courrier, réponses téléphoniques, gestion des fournitures, organisation du classement)
- économat (gestion financière du budget, gestion des frais de déplacement, des frais de changement de résidence, des frais de santé, des effets d'uniforme)

- comptabilité (comptabilisation des opérations de trésorerie, états de rapprochement bancaire)
- greffe (préparation et participation au CAP, exécution et suivi des décisions de la CAP, instruction des aménagements de peine, classement, archivage, courrier)
- assistant gestionnaire CHORUS (mise à disposition des crédits, gestion des engagements juridiques, gestion des recettes, gestion des actifs, travaux de fin d'exercice)
- enregistrement des procédures judiciaires.

Compétences requises

- Rigueur
- Organisation
- Patience
- Polyvalence

Rémunération

La rémunération d'un adjoint administratif est environ de 1 200 € net par mois en début de carrière. Un adjoint administratif de première classe peut percevoir plus de 2000 € en fin de carrière (hors prime).

Comment devenir adjoint administratif ?

Il existe trois modes de recrutement pour devenir adjoint administratif (fonctionnaire de catégorie C) :

- Le recrutement sur dossier (recrutement sans concours) :

ouvert à tous, sans condition de diplôme, lorsqu'un avis de recrutement est publié sur le site Internet du ministère de la Justice. Les dossiers doivent comporter une lettre de candidature et un CV détaillé. Les candidats dont les dossiers sont sélectionnés sont convoqués à un entretien. Une liste des candidats aptes au recrutement, par ordre de mérite, est ensuite arrêtée. Ce mode de recrutement donne accès aux mêmes postes que les concours, mais avec une rémunération moindre (adjoint administratif de deuxième classe).

- Le concours externe :

ouvert à tous, sans condition de diplôme. Deux épreuves écrites d'admissibilité (questions de compréhension de texte et courts exercices de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques), une épreuve orale d'admission (mise en situation professionnelle).

- Le concours interne :

fonctionnaire ou agent public depuis au moins un an. Une épreuve écrite d'admissibilité (à partir d'un dossier de documents de 5 pages au maximum, rédaction d'une lettre administrative courante ou élaboration d'un tableau) et une épreuve orale d'admission (mise en situation professionnelle).